

Pologne

L'organisation des Archives polonaises est très proche de ce qui existe en France, avec des différences de dates et un étage « Archives religieuses » en plus. Les Archives répondent par correspondance (si on écrit en polonais) et de nombreux sites Internet permettent sinon de conclure, au moins d'avancer sa recherche.

Une recherche généalogique en Pologne est en grande partie réalisable à distance, du fait de la réactivité des Archives (publiques et, de plus en plus, religieuses) aux demandes par correspondance et des progrès de la mise en ligne sur Internet, y compris de celle des relevés associatifs. Il ne faut cependant pas sous-estimer les écueils de la langue et une organisation des sources légèrement différente, ni négliger le travail préparatoire indispensable pour entamer les contacts en Pologne avec des éléments solides.

Les recherches en France

C'est le B-A-BA du généalogiste. Il est essentiel ici de disposer d'une bonne base de départ ! Le plus souvent, les actes d'état civil français ne donnent qu'un lieu de naissance X, « en Pologne » sans autres précisions. Fréquemment X est mal écrit et non identifiable, voire - c'est presque pire - il y en a deux, trois ou cinquante... sans aucune idée de la localisation ! Comment faire ? Même si c'est frustrant, la

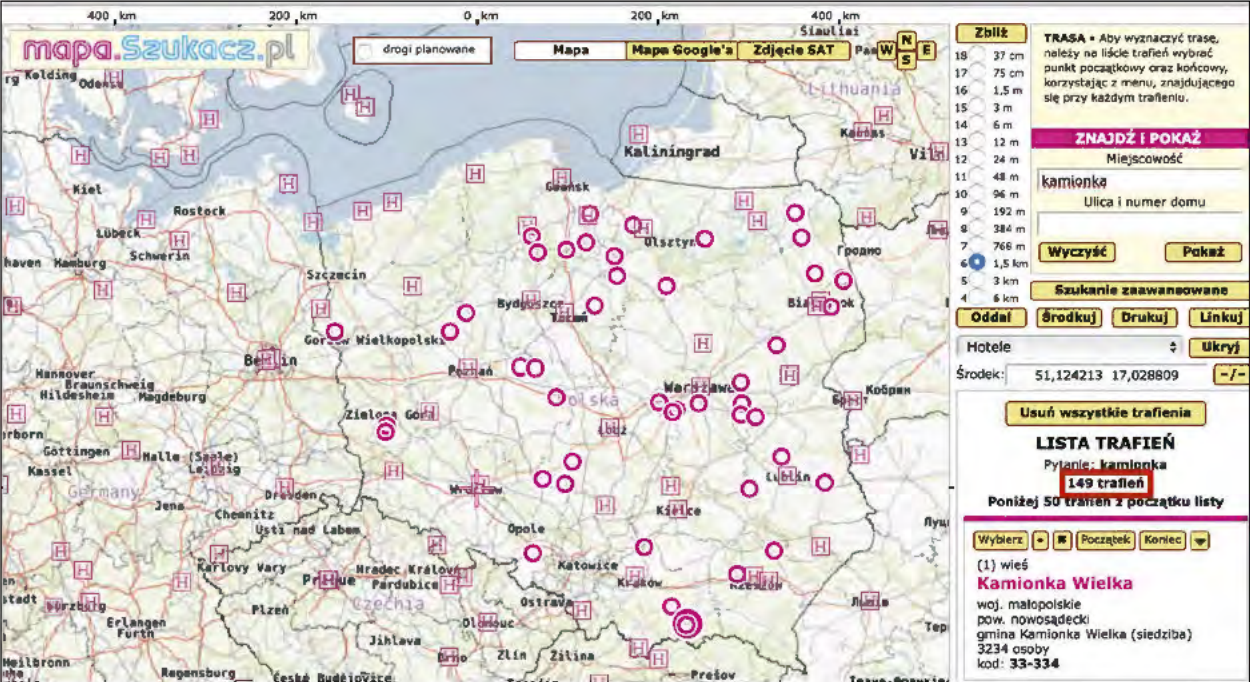
Carte de la Pologne occupée de 1815 à 1918. © Archives&Culture

seule solution est de rechercher plus d'informations en France, dans la mémoire et documents familiaux, dans les mairies puis dans les Archives : plusieurs mentions du lieu donneront plusieurs orthographes ; peuvent apparaître une grande ville voisine, un district ou une *voïvodie* (région)... Les sources à explorer sont nombreuses : actes d'état civil, actes notariés, recensements, Enregistrement, successions (pouvant concerner la personne et ses enfants), archives militaires, éventuellement les actes de catholicité ; dossiers de naturalisation à partir de 1800 ; dossiers et registres de contrôle des étrangers à partir de 1914 ; dossiers de réfugiés de 1831 à 1918. Regardez en particulier dans les archives des mines aux Archives nationales du monde du travail (à Roubaix), à l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs (à Noyelles-sous-Lens), au Centre culturel de Carmaux (Tarn), à l'annexe Jeanne-d'Arc des Archives départementales de Moselle pour les Houillères de Lorraine... Consultez aussi la bibliographie sur l'émigration du XIX^e siècle à la Bibliothèque polonaise de Paris. Bien évidemment, la présence de documents familiaux, actes officiels, documents d'identité, courriers, photographies, cartes postales, etc., est une mine d'or qu'il faut exploiter au maximum ! La mémoire orale ne doit pas non plus être négligée : de quoi parlaient les ascendants nés en Pologne ? Mentionnaient-ils un gros village ou un bourg proche ? Était-il question de la famille restée sur place, entretenait-on une correspondance ? Où étaient ces proches parents ? Au milieu de toutes ces informations, se trouvera en général l'indice permettant de résoudre l'énigme de la localisation : ayant l'assurance, ou au moins de fortes présomptions, de se trouver au bon endroit, on pourra mieux gérer les éventuelles réponses négatives ou incomplètes de ses interlocuteurs en Pologne.

Localiser le lieu d'origine

Une fois les informations nécessaires recueillies (plusieurs options d'orthographe du lieu / mention d'un bourg ou capitale de district, hypothèse d'une région) une petite gymnastique est nécessaire pour arriver jusqu'à l'identification proprement dite du lieu d'origine. On peut utiliser pour retrouver la bonne orthographe : des sites de cartographie, Wikipedia réglé sur la langue polonaise ou le *Dictionnaire géographique du Royaume de Pologne et d'autres pays slaves*, en 15 volumes (1880-1902, en polonais). L'exercice est plus aisé quand les premières lettres sont correctes ; sinon, s'aider de bon sens (et d'un manuel de polonais ou de la fonction « haut parleur » de Google Traduction) pour imaginer les transcriptions possibles :
● orthographique : la recopie a estropié le mot, transformant Leszczyńska en Lescinska ● ● ●





• • • (épouse de Louis XV), Ł (le L barré polonais, qui se prononce W comme Waterloo) en T (Łuszczkiewicz devenu Tuszczkiewicz) ;
• phonétique : Lodz (Łódź) prononcée par un polonais, se lit « woutch » ; Lech Walesa s’écrit en fait Wałęsa à prononcer « Vawensa ».

Lorsque les ascendants se sont connus en Pologne, en la présence de deux lieux mal identifiés ou dont il existe plusieurs exemplaires, on recherchera ceux qui sont proches : une distance de moins de 20 km tend à laisser penser que l’on est sur la bonne voie et que ce sont ces deux villages qu’il faut privilégier.

Ne pas oublier, dans vos interprétations, qu’avant 1918, la Pologne n’existait pas en tant qu’État indépendant et que les frontières ont changé en 1945 : les noms présents peuvent donc avoir été traduits (principalement en allemand : Kattowitz pour Katowice, Schildberg pour Ostrzeszów, Litzmannstadt pour Łódź, Breslau pour Wrocław, Bromberg pour Bydgoszcz...) ou aujourd’hui être hors frontières (par exemple, en Ukraine : Lemberg pour Lwów aujourd’hui L’viv, Stanisławów aujourd’hui Ivano-Frankivsk, Tarnopol aujourd’hui Ternopil...). La personne déclarant l’événement peut également attribuer à une grande ville voisine une fonction administrative qu’elle ne possède pas.

État civil et Archives publiques

Loin de la fausse image d’Épinal des archives ayant été toutes détruites, la recherche en Pologne se mène essentiellement dans :

- les états civils (naissances de moins de 100 ans, mariage et décès de moins de 80 ans) ;
- les Archives publiques de région (Archiwum państwowe) ;

Sur le site Mapaszukacz, l’exemple de « Kamionka » : 149 résultats ! Garder à l’esprit que ce site ne couvre pas les territoires de l’Est aujourd’hui hors de Pologne (Ukraine, Bielorussie, pays Baltes). © mapaszukacz

- les Archives diocésaines (Archiwum diecezjalne ou ArchiDiecezjalne) ;
- les paroisses (parafia) ;
- pour les non-catholiques, dans des institutions spécialisées.

La Pologne a été occupée de 1795 à 1918 et a, de ce fait, subi des formats divers et variés (voir paragraphe suivant). L’état civil laïc généralisé a été instauré en 1945 et a récupéré auprès des paroisses un siècle de registres antérieurs, qui se trouvent donc aujourd’hui en bureau d’état civil (Urząd Stanu Cywilnego, USC) ou en Archives publiques si la limite légale est dépassée.

Les états civils, quoique institutions très administratives, font preuve de compréhension devant une demande émanant de l’étranger, au moins dans les villages et petites villes ; Wrocław (Silésie) possède même un département « actes allemands < 1945 » et Varsovie un bureau « Archives ». Il faut écrire de préférence en polonais (allemand possible dans les régions de l’Ouest) ou si possible téléphoner. Tout comme en France, seuls les descendants directs ont accès aux actes, cette restriction s’appliquant aussi aux actes de décès inférieurs à 80 ans. L’officier d’état civil se montrera encore plus compréhensif lors d’une visite sur place. On peut éventuellement aussi tenter de contacter le bureau d’Ewidencja Ludności (Enregistrement des personnes, une sorte de recensement permanent) pour demander la fiche d’un ancêtre, voire des informations sur des cousins vivants.

Il existe aujourd’hui trente Archiwum państwowe (après la réduction d’un certain nombre en succursales), équivalent de nos Archives départementales. On y trouve :

- les registres d’état civil public (zone allemande ≥ 1874 ; zone du duché de Varsovie 1808–1825) ;

- certains registres paroissiaux catholiques plus anciens ;
- les registres des autres religions (protestants, juifs, orthodoxes, gréco-catholiques...) ;
- de nombreux fonds divers et variés (notaires, recensements, cadastre, plans...).

Le fonctionnement et les règles d'accessibilité sont désormais quasi-identiques aux Archives départementales françaises ; de plus, ces archives sont organisées pour accepter les demandes par correspondance et peuvent soit envoyer un acte précis, soit même effectuer une recherche pour un tarif horaire en général modique (à quelques exceptions près dans l'ouest du pays, où les tarifs flambent).

Pour tous ces livres il existe des index (quelquefois par prénom).

Archives diocésaines et nationales

Les Archives diocésaines sont souvent incontournables pour les actes antérieurs : l'*Archiwum państwowe* s'arrête en effet fréquemment en 1874 (zone allemande), 1850 (zone russe) ou 1808 (Duché de Varsovie) ; les généalogistes polonais en font le siège et certaines (Varsovie, Poznan, Gniezno, Płock...) s'organisent non seulement pour recevoir le visiteur mais aussi pour répondre à des demandes par courrier, en passant parfois par un intermédiaire qui n'est pas gratuit. Certains registres paroissiaux commencent avec le concile de Trente, soit fin XVI^e siècle, ce qui est tout à fait impressionnant (par exemple à Płock où un tiers des registres commencent avant 1620). Lors d'un déplacement sur place, on peut aussi demander à consulter les compte-rendus de visites diocésaines (instructifs sur l'histoire de la paroisse) ou parcourir avec attention l'historique paroissial publié par le curé du village (et non comme chez nous par l'instituteur). Encore plus qu'aux Archives publiques, l'usage du polonais est indispensable pour pouvoir communiquer.

De façon un peu aléatoire, certains actes anciens sont encore aujourd'hui en paroisse ! Dans le sud du pays, il n'est pas rare que les Archives diocésaines ne possèdent que les *wtóropis* ou *duplikat* (copies) pour le XIX^e siècle, les états civils, les actes après 1890, et que les BMS originaux et plus anciens soient toujours conservés par le prêtre du village. Cela donne l'occasion de visiter des paroisses campagnardes pour consulter les vieux registres... Il faut prendre rendez-vous et, évidemment, l'accueil et la disponibilité sont très variables ; les chances d'obtenir un acte par correspondance sont très faibles.

Pour les autres religions (qui représentaient 30 % de la population en 1939), le Centre culturel orthodoxe à Białystok (*Centrum Kultury Prawosławnej*) possède les registres d'une cinquantaine de paroisses ; le département « Généalogie » de l'Institut historique juif (*Żydowski Historyczny Instytut*) à Varsovie vous guidera dans votre recherche ; le site américain Jewishgen a publié plus de 3,5 millions d'enregistrements ; l'EZAB (*Evangelisches*

Les bonnes adresses

- Bureau « Archives » de l'état civil de Varsovie : Archiwum Urzędu Stanu Cywilnego, Smyczkowa 14, 02-678 Warszawa, tél. : +48 22 443 13 00, courriel : usc@um.warszawa.pl – site Internet : <http://usc.um.warszawa.pl/>
- Direction des Archives (quand on est bloqué avec les archives régionales) : Naczelna Dyrekcja Archiwów Państwowych, ul. Rakowiecka 2D, 02-517 Warszawa.
- Archives anciennes : Archiwum Główne Akt Dawnych, ul. Długa 7, PL 00-263 Warszawa, courriel : sekretariat@agad.gov.pl
- Archives modernes (après 1918) : Archiwum Akt Nowych, ul. Hankiewiczza 1, 02-103 Warszawa, courriel : pracownia@aan.gov.pl
- Voyages généalogiques en Pologne (en anglais, mais un des organisateurs parle français) : www.discovering-roots.pl
- Bibliothèque polonaise de Paris, 6 quai d'Orléans, 75004 Paris, tél. : 01 55 42 83 83, site Internet : www.bibliotheque-polonaise-paris-shlp.fr
- « Cherche dans les archives ! » ; le site officiel de numérisation : www.szukajwarchiwach.pl
- Association nationale de généalogie, avec ses relevés Geneteka et registres en ligne Metryki : <https://genealodzy.pl>
- Poznan Project, relevé de 3/4 des mariages des années 1800-1899 en Grande-Pologne (Posnanie) : <http://poznan-project.psnc.pl>
- 4 millions d'actes de la même région (Posnanie) : www.basia.famula.pl/fr/
- Site américain de généalogie juive, avec relevés d'Europe de l'Est : www.jewishgen.org
- « Gallica » polonais : <http://polona.pl>

Zentral Archiv in Berlin) a récupéré certains registres BMS luthériens des anciennes provinces prussiennes.

La Pologne possède un équivalent des Archives nationales, l'AGAD (*Archiwum Główne Akt Dawnych*) qui conserve les documents les plus anciens ainsi que les microfilms des registres paroissiaux des Kresy, régions de l'est (Polésie-Volhynie-Podolie) aujourd'hui en Biélorussie et en Ukraine, dont les originaux se trouvent dans ces pays ; l'AAN (*Archiwum Akt Nowych*) pour le XX^e siècle, dont les archives de l'ambassade polonaise à Paris et des consulats de Marseille, Toulouse et Lyon de 1920 à 1940-1945 (Lille étant sur le site Szukajwarchiwach). Disons un mot des bibliothèques : la *Biblioteka narodowa* de Varsovie qui n'a rien à envier à la BnF ; dans chaque région, les bibliothèques régionales ont presque toutes leur pendant numérique sur Internet.

Sur Internet

La direction des Archives a mis en place en 2010 le projet officiel de numérisation des fonds des archives publiques : avec 37 millions d'images, il couvre désormais la totalité des Archives ● ● ●

Formats et langues de l'état civil selon les régions

Zones	Régions	Formats	Langues
Zone russe (au centre et à l'est)	Duché de Varsovie, territoires de l'Est perdus en 1772/1945, aujourd'hui en Lituanie, Biélorussie et Ukraine	État civil type Napoléon créé en 1808 et conservé jusqu'à 1825, (avec tables annuelles, une innovation !). Les formats ultérieurs (à partir de la constitution du Royaume de Pologne en 1826), tenus par religion, s'en inspirent.	Polonais, puis russe (de 1868 à 1914/1918 ; en 1915, les troupes allemandes occupent Varsovie pour 3 ans).
Zone austro-hongroise (au sud)	Galicie (aujourd'hui en Pologne et en Ukraine)	Sous forme de tableaux très lisibles, tenus par religion (format constant de 1785 à 1918). Après 1850, un acte de naissance remonte en général jusqu'aux grands-parents !	Langue liturgique, latin pour les catholiques.
Zone allemande (à l'ouest et au nord)	Prusse orientale et occidentale, Poméranie, Posnanie, Silésie	Identique à celui de l'Alsace d'après 1874 : informations standardisées, où les actes de mariage sont plus instructifs que les actes de naissance. Auparavant, chaque principauté germanique semble avoir imaginé son propre format et les informations sont minimales (pas de parents sur les actes de mariage...).	Alphabet Sütterlin

● ● ● de région (*Archiwum państwowe*) ; même si la présence de documents en ligne est très variable d'une zone à l'autre, les progrès sont constants. <http://szukajwarchiwach.pl>

Des initiatives diverses et variées viennent compléter cette mise en ligne, pourtant centralisée : des sites associatifs (Geneteka, GenBaza, Metryki) ou provenant de centres d'Archives eux-mêmes (Bydgoszcz, Przemyśl, Olsztyn). L'AGAD (fonds anciens) a aussi passé en ligne des registres des *Zabuzanskie*, les anciennes provinces de l'Est perdues en 1945. Enfin, Familysearch affiche plus de 4 millions d'images pour la Pologne (encore plus sont disponibles à la consultation en Centre d'histoire familiale des mormons).

Cette augmentation vertigineuse des registres en ligne s'est accompagnée d'une explosion des bases nominatives, la plupart du temps locales, qui, tout en restant loin de l'exhaustivité, ont atteint une importance suffisante pour qu'on ne puisse plus les négliger.

L'Église catholique a passé ses diocèses et archidiocèses sur la toile, avec parfois des informations sur les archives assez détaillées, par exemple pour Poznań, Gniezno, Varsovie. Les états civils possèdent aussi un contact par mail, bien qu'il reste plus prudent de téléphoner d'abord.

Ce qu'il faut surtout retenir, c'est l'arrivée constante de nouvelles initiatives dont on ne peut avoir vent qu'en restant connecté : les initiatives locales sont permanentes et la généalogie polonaise par Internet est en pleine explosion. Taper sur Google le nom du village + « genealogia » réserve parfois d'heureuses surprises.

Parmi les autres sources, il existe des recensements pour Lodz (« Spis ludności Łodzi » 1916-1921), Poznań, et – un fonds assez

impressionnant- pour la voïvodie de Cracovie en 1792, tout cela en ligne sur Szukajwarchiwach ! Les Archives de Przemyśl ont aussi mis en ligne des images du cadastre austro-hongrois, de toute beauté.

On terminera en mentionnant les bibliothèques, Polona équivalent de Gallica, et les bibliothèques de Voïvodie (région) qui possèdent en général un avatar en ligne assez fourni : nobiliaires, dictionnaires géographiques locaux, journaux... Citons aussi l'Université de Varsovie : www.buw.uw.edu.pl

Au final, faire sa généalogie polonaise, cela demande certes des efforts, mais c'est possible ! ■

Philippe Christol

Pour approfondir

- *Retrouver ses ancêtres polonais*, 2^e édition, Philippe Christol, Archives & Culture, mars 2018.
- *Histoire de la Pologne*, Norman Davies, Fayard, juin 1996.
- *Polonais méconnus : histoire des travailleurs immigrés en France*, Janine Ponty, Publications de La Sorbonne, 1990.
- *Ożarów, les racines polonaises*, Alain Szelong, Ed. Noir sur Blanc, 1999.
- *Bajończycy-les Bayonnais : les volontaires polonais dans la Légion étrangère 1914-1915*, Gabriel Garçon, Éditions Nord avril, septembre 2017.
- *Les Polonais au Sud de la Loire*, Philippe Christol, réédition auto-éditée, septembre 2018.
- Sites de cartographie : <https://mapa.szukacz.pl> et <http://mapa.targeo.pl>
- Wikipedia en polonais : pl.wikipedia.org ■